

ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : Marine Deceroit
Identifiant annonce : 22425827 / Zone 20
Numéro d'ordre : 7421161401

Rennes,
Le 05/09/2025

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

SAS MEDIALEX

le texte d'annonce légale ci-dessous :



COMMUNE D'ESMANS
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PROJET D'UN PERMIS D'AMENAGER

Par l'arrêté n° 2025.09.05/01 en date du 05 septembre 2025, Le Maire d'Esmans a prescrit l'ouverture de l'enquête publique pour le projet d'un Permis d'Aménager déposée par la FINANCIERE MONCEAU.

A cet effet, Monsieur le Président du tribunal administratif de Melun a désigné Monsieur LAMBERT Jean-Luc en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur BAUDON Jean en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à l'accueil de la mairie d'Esmans, 16 rue Grande 77940 Esmans, du 29 Septembre 2025 à 15h30 au 31 Octobre 2025 à 12h30 aux jours et heures habituels d'ouverture (Lundi : 15h30 / 17h30, Mercredi : 10h30 / 12h30 – 15h30 / 17h30, Vendredi : 10h30 / 12h30, Un Samedi sur deux : 10h00 / 12h00).

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique comportant notamment une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le mémoire en réponse et le résumé non technique du projet

:
- sur le site internet de la ville d'Esmans (<https://www.esmans.fr/>).

- sur un poste informatique spécialement dédié à cet effet et en version papier à la mairie d'Esmans aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (hors jours fériés).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête physique à disposition à la mairie.

Il pourra également adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur :

- par voie postale à la mairie, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie d'Esmans, 16 rue Grande 77940 Esmans.

- par courrier électronique à l'adresse suivante : ep-pa1-fossard_est@esmans.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par courrier électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête en mairie.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le 29 Septembre 2025 de 15h30 à 17h30,

- le 25 Octobre 2025 de 10h à 12h,

- le 31 Octobre 2025 de 10h30 à 12h30.

A l'issue de l'enquête, les rapports et conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés en mairie et sur son site internet, ils seront tenus à la disposition du public pendant un an.

Les informations relatives au Permis d'Aménager pourront être demandées auprès du pétitionnaire La société Financière Monceau, 222 Boulevard Pereire 75017 PARIS, ou par courriel : fm_fossard-est@gmail.com.

La décision de la commune susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Cette annonce d'enquête publique 1er avis paraîtra :

Date	Support	Département
Le 10 septembre 2025	Le Parisien (support papier)	77 - SEINE ET MARNE
Date	Support	Département

Le 13 septembre 2025

Le Moniteur de Seine et Marne
(support papier)

77 - SEINE ET MARNE

David CANTARERO
Directeur de Médialex

